

Interpellation écrite du 11 avril 2018 de M. Pierre Gauthier: «Chantiers et patrouilleuses scolaires, coordination SVP».

Le mardi 20 mars 2018, le service des patrouilleuses scolaires a été alerté de l'absence de feux de circulation au carrefour de l'avenue de Sainte-Clotilde et du boulevard Carl-Vogt (quartier de la Jonction) à la suite de l'ouverture d'un chantier.

Pour pallier cette absence de feux et répondre à l'urgence, un agent de sécurité privée (un seul!) a été dépêché sur les lieux. Or, non seulement c'est insuffisant, mais encore c'est à la police d'accomplir cette tâche (voir photos annexées).

Ce carrefour connaît un fort trafic de véhicules aux heures de pointe. Il est traversé par de nombreux enfants du quartier de la Jonction se rendant à leur école, y compris le mercredi matin pour les plus grands d'entre eux. Il est donc très dangereux de laisser des enfants traverser ce carrefour privé de feux sans s'assurer au préalable de la présence de patrouilleuses ou de patrouilleurs scolaires pour sécuriser les passages piétons et sans policiers pour régler la circulation. Or, c'est bien ce qui s'est produit ce mercredi 21 mars!

Les informations sur les chantiers et leurs conséquences sur l'interruption des feux de circulation sont détenues par le département des constructions et de l'aménagement (DCA). Il apparaît dans cet exemple que ces informations de sécurité très importantes ne sont pas systématiquement transmises au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et à la patrouille scolaire. Cela peut mettre en danger la sécurité des enfants, ce qui n'est pas acceptable. Il faut donc éviter qu'un «couac» tel que celui qui s'est produit à la Jonction le 21 mars se reproduise.

Quelles sont les mesures de coordination et d'échange d'informations de sécurité que le Conseil administratif mettra en place entre le DCA et le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) responsable de la patrouille scolaire, afin de préserver la sécurité des enfants sur le chemin de l'école?

Annexes mentionnées

